

Conseil de l'ED DSP

21 juillet 2020, 16h00 – 18h30, en visioconférence

Ordre du jour

| | |
|---|---|
| 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 7 mai 2020 | 3 |
| 2. Accueil de la nouvelle directrice-adjointe pour le site du Mans | 3 |
| 3. Bilan des comités de suivi des doctorants | 3 |
| 4. Validation de l'attribution des contrats doctoraux de Rennes | 3 |
| 5. Validation de l'attribution des contrats doctoraux pour les autres sites | 6 |
| 6. Formations : bilan et perspectives pour la rentrée | 6 |
| 7. Organisation d'une master-class | 7 |
| 8. Questions diverses | 7 |

Membres du Conseil de l'école doctorale DSP

| NOM | Prénom | Qualité | Site | Emargement |
|----------------------|-------------|---|---------------------------------------|-------------------|
| BINET | Jean-René | Directeur ED DSP | Rennes | présent en visio |
| CICILE-DELFOSSÉ | Maire-Laure | Directrice adjointe | Rennes | présente en visio |
| LOTTI | Brigitte | Directrice adjointe | Vannes | excusée |
| HAUTEBERT | Joël | Directeur adjoint | Angers | excusé |
| SERANDOUR | Isabelle | Directrice adjointe | Brest | présente en visio |
| PIRONON | Valérie | Directrice adjointe | Nantes | présente en visio |
| ROBERT-CUENDET | Sabrina | Directrice adjointe | Le Mans | présente en visio |
| VISIÉ | Claire | Maître de conférences en science politique | laboratoire ARENES Rennes | présente en visio |
| BOSSE-PLATIERE | Isabelle | Directrice | laboratoire IODE Rennes | présente en visio |
| ENCINAS DE MUNAGORRI | Rafael | Professeur de droit privé | laboratoire DCS Nantes | excusé |
| SERANDOUR | Yolande | Professeur de droit privé | laboratoire CDA Rennes | excusée |
| CHAUMETTE | Patrick | Professeur de droit privé | laboratoire CDMO Nantes | démissionnaire |
| PETIT | Jacques | Professeur de droit administratif | Laboratoire IDPSP Rennes | présent en visio |
| GALLARD | Sylvie | Gestionnaire | ED DSP Rennes | présente en visio |
| HERVO | Ambre | Gestionnaire | ED DSP Nantes | excusée |
| LOTODE | Nicole | Gestionnaire | ED DSP Angers | excusée |
| ZIEGLER | Véronique | Gestionnaire | ED DSP Brest | excusée |
| CADDEO | Julie | Doctorant | ED DSP Nantes | excusée |
| BOISSEAU | Bertille | Doctorant | ED DSP Angers | excusée |
| GOBERVILLE | Carine | Doctorant | ED DSP Nantes | excusée |
| KERYJAOUEN | Isa | Doctorant | ED DSP Vannes | présente en visio |
| NICOLAS | Martial | Doctorant | Nantes | présent en visio |
| PADANASSIROU | Tchatina | Doctorant | ED DSP Rennes | excusée |
| LEVREL | Adeline | Directrice de l'Ecole des avocats du Grand Ouest | EDAGO Campus de Kerlann Bruz | excusée |
| PHEMOLANT | Brigitte | Conseiller d'Etat, Présidente de la Cour administrative d'appel | Cour administrative d'appel de Nantes | excusée |
| RONNIN | Xavier | Premier Président cour d'Appel de Rennes | Cour d'Appel de Rennes | excusée |
| LOCHET | Mélanie | Directrice juridique | MMA IARD Le Mans | excusée |
| GABEREAU | Jérôme | Directeur des Ressources Humaines | Ouest France | démissionnaire |

Le Professeur Jean-René Binet, directeur de l'école doctorale (ED) DSP commence la séance en saluant et remerciant de leur présence les membres du conseil de l'école doctorale.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 7 mai 2020

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des votants et après révision le compte-rendu de la séance du 07 mai 2020.

2. Accueil de la nouvelle directrice-adjointe pour le site du Mans

Après avoir brièvement introduit Madame Robert-Cuendet, Monsieur le professeur Jean-René Binet laisse la parole à la nouvelle directrice adjointe du Mans. Madame Robert-Cuendet précise à l'occasion de sa présentation qu'il doit être fait mention de « Le Mans Université ».

3. Bilan des comités de suivi des doctorants

Monsieur le professeur Jean-René Binet annonce que 108 Comités de Suivi Individuel (CSI) ont été signés sur le site de Rennes au 10 juillet 2020, sur un total de 153 doctorants.

Madame Pironon, directrice-adjointe du site de Nantes annonce que 2/3 des CSI nantais ont été signés à la date du conseil.

4. Validation de l'attribution des contrats doctoraux de Rennes

Monsieur le professeur Jean-René Binet précise que conformément à **l'article 8.1 du règlement intérieur de l'école doctorale** (ED), ce point est en réalité une information apportée au conseil de l'école doctorale et non une validation comme mentionné dans l'intitulé de l'ordre du jour annoncé.

L'attribution des contrats doctoraux sur le site de Rennes est soumise à une contestation en date du 13 juillet 2020 par Monsieur Guillaume Le Floch, directeur de l'unité de recherche IDPSP.

Monsieur Le Floch, qui avait accepté l'encadrement de la thèse de l'un des candidats, était représenté par Madame Marie-Laure Moquet-Anger lors des auditions des candidats qui se sont déroulés en date du 10 juillet 2020.

Par ailleurs, un des lauréat, Monsieur Clément Fuchs, seul candidat de l'unité de recherche CDA, n'avait pas été en mesure de transmettre ses notes de MASTER dans le délai imparti.

Le professeur Jean-René Binet explique que dans ce cas de figure, deux options s'offrent aux membres du jury :

- Appliquer strictement le règlement, auquel cas le candidat ne peut pas être auditionné
- Faire preuve de souplesse

C'est ainsi qu'après discussion du jury, les membres du jury décident de délibérer sur une solution consensuelle, c'est-à-dire l'accord des membres du jury pour finaliser l'audition de Monsieur Fuchs mais également de passer le candidat sur liste principale des lauréats.

Suite aux auditions, Monsieur Jean-René Binet explique qu'une saisine de la part de Monsieur Eveillard, Monsieur Hummel et Madame Moquet-Anger a été faite auprès du Président de l'Université de Rennes 1.

Après un échange avec Monsieur le professeur Jean-René Binet, le Vice-Président Recherche saisi la direction des affaires juridiques de l'université de Rennes 1.

Après un échange avec le Vice-Président Recherche, le professeur Jean-René Binet précise que la commission seule attribue les contrats doctoraux. La commission seule peut décider de reconvoquer le jury et refaire une audition.

Dans ce cas, le professeur Jean-René Binet s'y refuse en expliquant qu'un classement différent exposerait la commission à un nouveau risque de contentieux de la part des candidats lésés.

C'est ainsi qu'après avoir échangé avec les directeurs d'unité de recherche le vendredi 17 juillet 2020, l'ensemble des directeurs d'unité de recherche et Monsieur le professeur Jean-René Binet s'accordent pour ne pas réauditionner les candidats.

Monsieur Jacques Petit, représentant de l'unité de recherche IDPSP, intervient et se demande si tous les directeurs d'unité de recherche ont été informés de la nouvelle date butoir de restitution des notes de MASTER 2.

Madame Isabelle Bosse-Platière intervient. Elle souhaite que dans l'éventualité d'une nouvelle convocation du jury, l'attribution d'un contrat doctoral ne soit pas remise en question pour les autres lauréats.

De plus Madame Isabelle Bosse-Platière souhaite une meilleure communication avec les unités de recherche, afin de savoir notamment qui doit opérer le tri des dossiers complets et incomplets.

Monsieur le professeur Jean-René Binet précise qu'au regard du contexte particulier imposé par la crise sanitaire, il est difficile de reprocher au candidat du CDA de ne pas avoir reçu les notes de MASTER 2 dans le temps imparti. La souplesse opérée lors de ces auditions est liée au contexte particulier imposé par le Covid-19. Le professeur Jean-René Binet précise que les règles ne seront pas remises en questions à l'avenir et qu'il s'agissait là d'un véritable cas de conscience.

Madame Claire Visier intervient. Elle aurait souhaité une meilleure communication des règles entourant les auditions des candidats aux contrats doctoraux, afin d'éviter les cas de conscience, comme c'est le cas ici.

Madame Claire Visier parle d'un durcissement de la règle de la composition de la direction de thèse, ne sachant pas qu'un co-directeur de l'IEP serait considéré comme externe à l'université de Rennes 1.

C'est ainsi que Madame Claire Visier souhaite que la règle soit connue de tous, et que les durcissements et assouplissements de la règle soient mis en exergue.

Monsieur le professeur Jean-René Binet intervient et précise que l'IEP fait partie de l'université de Rennes 2 et que l'université de Rennes 1 ne peut pas financer des contrats doctoraux pour des enseignants chercheurs qui ne seraient pas de Rennes 1.

Sur ces propos, Madame Claire Visier demande une clarification de la politique de Rennes 1 par rapport à l'IEP.

Madame Isabelle Bosse-Platière intervient et remarque que les candidats de l'unité de recherche ARENES sur liste complémentaire ont des dossiers incomplets, donc irrecevables.

Madame Isabelle Bosse-Platière regrette que des candidats inscrits sur la liste complémentaire aient des dossiers irrecevables.

Monsieur Jacques Petit remarque que l'assouplissement ou le durcissement d'une règle doit s'appliquer à tous. Il pense que l'opportunité de reconvoquer la commission, en vue d'un apaisement, ne doit pas être écarté.

Monsieur le professeur Jean-René Binet craint que l'unité de recherche CDA n'accepte pas cette option.

Madame Marie-Laure Cicile-Delfosse souhaite attendre la conclusion des discussions du Vice-Président Recherche et de la direction des affaires juridiques de l'université de Rennes 1.

Madame Isabelle Bosse-platière précise avoir eu la possibilité d'échanger avec le Vice-Président Recherche sur ce dossier. Le Vice-Président Recherche a informé Madame Bosse-Platière que l'ED n'est pas rattachée à l'université de Rennes 1. Par conséquent, ce n'est pas à Rennes 1 de gérer l'attribution des contrats doctoraux.

Madame Bosse-Platière a demandé au Vice-Président Recherche quelle était l'instance de recours mais n'a pas obtenu de réponse à cette interrogation.

Pour conclure, le professeur Jean-René Binet affirme ne pas changer de position et ne souhaite pas reconvoquer le jury d'audition des contrats doctoraux rennais.

5. Validation de l'attribution des contrats doctoraux pour les autres sites

Le professeur Jean-René Binet propose qu'un courriel soit envoyé par Madame Sylvie Gallard aux sites distants afin de faire un point sur l'attribution des contrats doctoraux ordinaires sur chaque site.

6. Formations : bilan et perspectives pour la rentrée

REPRENDRE ICI

7. Organisation d'une master-class

8. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Professeur Binet remercie l'ensemble des membres du conseil et clôt la séance à 18h30.